



La Ville de Sens

vous informe

Sens, le 24 mars 2020

Communiqué de presse

Objet : Fermeture des marchés de la ville

Conformément à l'annonce de Premier Ministre Edouard Philippe, lundi soir, et en conformité avec le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 concernant les mesures prises dans le cadre de l'épidémie du COVID-19, et l'interdiction de la tenue des marchés, couverts ou non, le marché des Champs-Plaisant est fermé.

Marie-Louise Fort, comme le stipule ce même décret, a demandé une dérogation au préfet de l'Yonne afin de maintenir l'activité du marché couvert du centre-ville. Cette demande adressée ce jour a été accompagnée d'un descriptif précis des mesures prises par la Ville pour se conformer aux dispositions concernant les rassemblements de moins de 100 personnes et des distances sanitaires : mise en place d'un comptage par des agents de sécurité à l'entrée, matérialisation au sol des distances sanitaires et déploiement d'un très important dispositif d'affichage des gestes barrière sur dix visuels de 1m90.

En fin de journée, la préfecture a averti la Ville du refus de dérogation.

Les exposants ont été avertis de suite par le service foire et marché de l'annulation des marchés.

Contact :

Service Communication
Ville de Sens : 03.86.95.68.18

Hôtel de ville de Sens
100 rue de la République
CS 70809 - 89108 Sens Cedex

(Tél.)
03.86.95.67.00



d'infos sur www.ville-sens.fr